



# SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS

EIGHTEENTH YEAR

# 1051

st MEETING: 1 AUGUST 1963

ème SÉANCE: 1 AOÛT 1963

DIX-HUITIÈME ANNÉE

# CONSEIL DE SÉCURITÉ DOCUMENTS OFFICIELS

NEW YORK

## TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
Provisional agenda (S/Agenda/1051).....	1
Expression of thanks to the retiring President .....	1
Adoption of the agenda .....	2
Letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta (S/5348).....	2

## TABLE DES MATIÈRES

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1051).....	1
Remerciements au Président sortant .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	2
Lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Éthiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie (S/5348) .....	2

Relevant documents not reproduced in full in the records of the meetings of the Security Council are published in quarterly supplements to the *Official Records*.

*Symbols of United Nations documents are composed of capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.*

\*

\* \*

Les documents pertinents qui ne sont pas reproduits *in extenso* dans les comptes rendus des séances du Conseil de sécurité sont publiés dans des suppléments trimestriels aux *Documents officiels*.

*Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.*

# ONE THOUSAND AND FIFTY-FIRST MEETING

Held in New York, on Thursday, 1 August 1963, at 3.30 p.m.

## MILLE CINQUANTE ET UNIÈME SÉANCE

Tenue à New York, le jeudi 1er août 1963, à 15 h 30.

*President:* Mr. S. A. NIELSEN (Norway).

*Present:* The representatives of the following States: Brazil, China, France, Ghana, Morocco, Norway, Philippines, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Venezuela.

### Provisional agenda (S/Agenda/1051)

1. Adoption of the agenda.
2. Letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta (S/5348).

### Expression of thanks to the retiring President

1. The PRESIDENT: It is indeed a pleasure for me that my first duty and, I may say, privilege is to express on behalf of the members of the Council our unanimous and deep-felt thanks to the outgoing President of the Council, Mr. Ahmed Benhima, who in a flawless way, if I may use that expression here, conducted the very difficult proceedings of the Security Council during the last month.

2. If I may, I would like to offer a comment from a maritime nation and, using maritime terminology for one moment, say that the ship—that is to say the Security Council—has been captained in the most perfect way and that the ship has succeeded in arriving at the harbour with a valuable cargo; that is to say, the decision which has been adopted by the Security Council in the difficult question before us, that of the Portuguese territories, was a good and valid decision by the Council.

3. I am sure that I am also speaking on behalf of the visiting Foreign Ministers of Liberia, Tunisia, Sierra Leone and Portugal, as well as on behalf of the Minister of Finance of Madagascar who is here, in expressing thanks to the outgoing President.

4. Mr. BENHIMA (Morocco) (translated from French): I should like to thank the President for his very kind words about me. I am moved by these words, especially coming as they do from a colleague and friend whose wise and purposeful counsels have been

*Président:* M. S. A. NIELSEN (Norvège).

*Présents:* Les représentants des Etats suivants: Brésil, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Ghana, Maroc, Norvège, Philippines, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Union des Républiques socialistes soviétiques, Venezuela.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/1051)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Léopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Ethiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie (S/5348).

### Remerciements au Président sortant

1. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je me félicite que mon premier devoir, en même temps que ce que je peux appeler mon premier privilège, soit d'exprimer, au nom des membres du Conseil, nos remerciements unanimes et sincères au Président sortant du Conseil, M. Ahmed Benhima, lequel a su diriger de façon impeccable — si je puis m'exprimer ainsi — les séances extrêmement difficiles du Conseil de sécurité pendant le mois écoulé.

2. Appartenant à une nation tournée vers la mer, je dirai, me servant de termes maritimes, que le navire — c'est-à-dire le Conseil de sécurité — a été dirigé de façon remarquable et qu'il a réussi à rentrer au port avec sa précieuse cargaison; en d'autres termes, la décision qui a été adoptée par le Conseil de sécurité au sujet de la question complexe dont il est saisi, celle des territoires portugais, est une bonne décision, une décision valable.

3. Je suis certain également de me faire l'interprète des Ministres des affaires étrangères du Libéria, de la Tunisie, du Sierra Leone et du Portugal, en visite parmi nous, et celui du Ministre des finances de Madagascar, en exprimant des remerciements au Président sortant.

4. M. BENHIMA (Maroc): Je tiens à remercier le Président pour les paroles si aimables qu'il a bien voulu prononcer à mon égard. Ces paroles me touchent d'autant plus qu'elles viennent d'un collègue et d'un ami dont les conseils sages et efficaces ont

of immense help to me in the heavy task which was mine during the past month.

5. I in turn, Mr. President, would wish you every success in the office you will be occupying during August, when we are to consider a question universally conceded to be one of the most important ever to be discussed in the Security Council. By its very nature, the problem which we shall be studying under your Presidency transcends politics or diplomacy. It is intimately bound up with the highest value of human civilization, by which I mean respect for equality and justice among men. I am sure that the importance your country attaches to the right to equality and justice will find constant reflection in the Council under your Presidency.

#### Adoption of the agenda

*The agenda was adopted.*

Letter dated 11 July 1963 addressed to the President of the Security Council by the representatives of Algeria, Burundi, Cameroon, Central African Republic, Chad, Congo (Brazzaville), Congo (Leopoldville), Dahomey, Ethiopia, Gabon, Ghana, Guinea, Ivory Coast, Liberia, Libya, Madagascar, Mali, Mauritania, Morocco, Niger, Nigeria, Rwanda, Senegal, Sierra Leone, Somalia, Sudan, Tanganyika, Togo, Tunisia, Uganda, United Arab Republic and Upper Volta (S/5348)

6. The PRESIDENT: In accordance with the decision taken at the 1050th meeting of the Security Council, I shall invite the representatives of Tunisia, Liberia, Sierra Leone and Madagascar to take their seats at the Council table.

*At the invitation of the President, Mr. Mongi Slim (Tunisia), Mr. Rudolph Grimes (Liberia), Mr. John Karefa-Smart (Sierra Leone) and Mr. Louis Rakotomalala (Madagascar) took places at the Security Council table.*

7. The PRESIDENT: Before calling upon the representatives of Liberia and Madagascar, who have indicated that they wish to make statements, I would like to inform the Council that for tomorrow there are only two members of the Council who have so far indicated that they are prepared to speak. I would appreciate it if additional members of the Security Council or representatives participating in the debate on this item, who are prepared to speak tomorrow, would so indicate to us during the course of this meeting in order that we could arrange the proper programme for tomorrow's meeting or meetings.

8. I call upon the representative of Madagascar.

9. Mr. RAKOTOMALALA (Madagascar) (translated from French): I am privileged to take the floor on the very day when the representative of Norway, Ambassador Nielsen, assumes the Presidency of the Security Council. I should like to express my respect and admiration for his country's unsparing efforts to protect peace and to extend the reign of justice in the world.

été pour moi d'un immense secours pour la tâche, combien lourde, que j'ai eu à assumer au cours du mois dernier.

5. Je voudrais à mon tour, Monsieur le Président, vous adresser tous mes vœux de succès. Les fonctions que vous allez assumer pendant le mois d'août coïncident avec l'examen d'une question qui — tout le monde en convient — est caractérisée comme étant l'une des plus importantes que le Conseil de sécurité aura jamais à examiner. Le problème que nous étudierons par conséquent sous votre présidence dépasse, par sa nature, le cadre de la politique ou de la diplomatie. Il est intimement lié à la valeur la plus haute de la civilisation humaine, je veux parler du respect de l'égalité et de la justice entre les hommes. Je suis sûr que l'importance attachée par votre pays à ce droit et à cette justice se reflétera sans cesse, au sein du Conseil, sous votre présidence.

#### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Lettre, en date du 11 juillet 1963, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Algérie, du Burundi, du Cameroun, du Congo (Brazzaville), du Congo (Leopoldville), de la Côte-d'Ivoire, du Dahomey, de l'Éthiopie, du Gabon, du Ghana, de la Guinée, de la Haute-Volta, du Libéria, de la Libye, de Madagascar, du Mali, du Maroc, de la Mauritanie, du Niger, de la Nigéria, de l'Ouganda, de la République arabe unie, de la République centrafricaine, du Rwanda, du Sénégal, du Sierra Leone, de la Somalie, du Soudan, du Tanganyika, du Tchad, du Togo et de la Tunisie (S/5348).

6. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Conformément à la décision prise à la 1050<sup>ème</sup> séance du Conseil de sécurité, j'invite les représentants de la Tunisie, du Libéria, du Sierra Leone et de Madagascar à prendre place à la table du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, M. Mongi Slim (Tunisie), M. Rudolph Grimes (Libéria), M. John Karefa-Smart (Sierra Leone) et M. Louis Rakotomalala (Madagascar) prennent place à la table du Conseil.*

7. Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Avant de donner la parole aux représentants du Libéria et de Madagascar qui m'ont fait part de leur intention de faire des déclarations, je voudrais informer le Conseil que deux orateurs seulement se sont inscrits pour prendre la parole demain. Je serais heureux si les membres du Conseil de sécurité ou les représentants participant au débat sur cette question qui désirent prendre également la parole demain me le faisaient savoir au cours de cette séance afin que nous puissions arrêter le programme de la séance ou des séances de demain.

8. La parole est au représentant de Madagascar.

9. M. RAKOTOMALALA (Madagascar): J'ai le privilège de prendre la parole devant vous le jour même où le représentant permanent de la Norvège, l'ambassadeur Nielsen, assume la présidence du Conseil de sécurité. Je lui exprime ma déférente sympathie et mon admiration pour les efforts que son pays n'a jamais ménagés pour protéger la paix et faire régner plus de justice dans le monde.

10. The conference of African unity at Addis Ababa<sup>1/</sup> commissioned four Ministers for Foreign Affairs to speak for Africa in this debate. Mr. Albert Sylla, the Minister for Foreign Affairs of the Malagasy Republic, was one of those named. As he is unable to come to New York, President Philibert Tsiranana has instructed me to address to you, on behalf of the Malagasy Government, the following statements which Mr. Sylla himself would have made had he not been detained by urgent engagements.

11. My task is made easier by the fact that Madagascar's position on what is known as the apartheid problem was stated to you at length on 23 July last [1041st meeting] by Mr. Victor Miadana, Minister for Finance, who came specially from Tananarive in place of his colleague, Mr. Sylla, and who dwelt upon the problem of what is called apartheid at the same time as he dealt with the question of African territories under Portuguese administration.

12. It need hardly be emphasized that the position of the Malagasy Republic is one of absolute and complete solidarity with that adopted at Addis Ababa by the independent African States and recapitulated in the letter which thirty-two of those States addressed to the President of the Security Council on 11 July [S/5348]. In the explanatory memorandum attached to that letter, the African States stated that the Addis Ababa Conference had decided that:

"... the question of race conflict in the country resulting from the policies of apartheid was not merely a continuing source of international conflict and tension but was a serious threat to international peace and security".

13. This statement justifies and makes legitimate the appeal which those States have made to the Security Council, for the Council is the supreme organ for the safeguarding of peace, and it is to the Council that peoples turn first when they have reason to believe that peace is threatened or indeed, as in the present case, that a virtual breach of the peace already exists.

14. If there is one question with which the United Nations is thoroughly familiar and which it has studied in all its forms, it is that now before us. I shall not dwell upon it at length, for, under the chairmanship of our colleague, Mr. Diallo Telli, representative of Guinea, the Special Committee established under resolution 1761 (XVII) has explored all the aspects of the question, noted all developments and drawn the appropriate conclusions in its two interim reports.<sup>2/</sup> That Committee has presented the Council with an admirable survey, outstanding for its objectivity and conscientiousness. Behind the facts, one senses at all times a spirit of liberality, a constant seeking for greater justice for the victims of a brutal and inhuman policy, but at the same time a concern to respect the letter and spirit of the Charter.

<sup>1/</sup> Summit Conference of Independent African States, held at Addis Ababa from 22 to 25 May 1963.

<sup>2/</sup> Documents S/5310 and S/5353. For the text of these reports see Official Records of the General Assembly, Eighteenth Session, addendum to agenda item 30, annexes III and IV.

10. La Conférence de l'unité africaine d'Addis-Abéba<sup>1/</sup> a chargé quatre ministres des affaires étrangères de faire entendre la voix de l'Afrique dans le présent débat. M. Albert Sylla, ministre des affaires étrangères de la République malgache, était l'un de ceux qui avaient été désignés à cet effet. Comme il n'a pas pu venir à New York, le président Philibert Tsiranana m'a chargé de faire devant vous, au nom du Gouvernement malgache, les déclarations suivantes qui sont celles que M. Sylla aurait faites lui-même s'il n'en avait pas été empêché par des obligations impérieuses.

11. Ma tâche est du reste facilitée par le fait que la position de Madagascar dans le problème dit de l'apartheid a été déjà longuement exposée devant vous le 23 juillet dernier [1041ème séance] par M. Victor Miadana, ministre des finances, venu spécialement de Tananarive pour remplacer son collègue M. Sylla et qui, en même temps qu'il parlait de la question des territoires africains sous administration portugaise, a longuement évoqué le problème dit de l'apartheid.

12. Est-il nécessaire de souligner que la position de la République malgache et celle qu'ont adoptée à Addis-Abéba les 32 Etats indépendants d'Afrique sont parfaitement solidaires? Cette position est rappelée dans la lettre que ces Etats ont adressée au Président du Conseil le 11 juillet [S/5348]. Dans le mémoire explicatif joint à cette lettre, les Etats africains ont déclaré que la Conférence avait conclu que:

"... la question du conflit racial qui résulte de la politique d'apartheid en Afrique du Sud ne constituait pas seulement une cause continue de conflit international et de tension, mais créait aussi une menace grave pour la paix et la sécurité internationales".

13. L'appel adressé par ces Etats au Conseil de sécurité trouve sa justification et sa légitimité dans cette affirmation. Le Conseil est, en effet, l'organisme suprême de sauvegarde de la paix et c'est vers lui que se tournent en premier lieu, pour rechercher une solution pacifique, les peuples qui ont des raisons de penser que cette paix est menacée et que même — comme dans le cas présent — elle est déjà virtuellement rompue.

14. S'il y a une question que l'Organisation des Nations Unies connaît à fond et a étudié sous toutes ses formes, c'est bien celle qui nous est actuellement soumise. Je ne m'attarderai pas à vous en parler longuement, car, sous la présidence de notre collègue M. Diallo Telli, représentant de la Guinée, le Comité spécial créé par la résolution 1761 (XVII) a exploré tous les aspects de la question, en a exposé tous les développements et dégagé les conclusions adéquates; dans les deux rapports intermédiaires<sup>2/</sup> qu'il a présentés à votre conseil le Comité en a fait une admirable synthèse, d'une parfaite objectivité et d'une remarquable conscience. Derrière les faits, on sent toujours un souffle de générosité, une constante recherche d'une meilleure justice pour les victimes d'une politique brutale et inhumaine, mais également le souci de respecter la lettre et l'esprit de la Charte.

<sup>1/</sup> Conférence au sommet des pays indépendants africains, tenue à Addis-Abéba du 22 au 25 mai 1963.

<sup>2/</sup> Documents S/5310 et S/5353. Pour les textes de ces rapports, voir Documents officiels de l'Assemblée générale, dix-huitième session, additif au point 30 de l'ordre du jour, annexes III et IV.

15. The two distinguished speakers who preceded me yesterday, the Minister for External Affairs of Sierra Leone and the Minister for Foreign Affairs of Tunisia, expressed with great eloquence the torment of world conscience as it confronts a situation whose continued existence is a challenge to the ideals of the Charter and a constant threat to peace. The Secretary of State of Liberia will shortly address you, with wimilareloquence, concerning other aspects of this situation, and his statement will round out the arguments which the independent African States have instructed us to put to you in calling for the decisions awaited, not only by the 200 million Africans who commissioned us, but by all men in all continents who cherish justice and humanity.

16. Sixteen million human beings live together in a vast territory. A Government whose prime purpose is to defend the interests of 3 million Whites has resolved to impose their superiority by force and to subjugate 11 million Africans, 1.5 million persons of mixed blood, and 500,000 inhabitants of Asian origin. Year by year, the law designed to sanction and maintain this supremacy becomes increasingly harsh as anger mounts among the coloured peoples, who are denied the most elementary rights and have nothing to look forward to in the future but servitude and humiliation.

17. This policy, known as apartheid, is officially planned to safeguard the privileges of the dominant minority, which enjoys a monopoly of preferences and rights, higher education, and, of course, all positions of authority. Above all, it enjoys a monopoly of political rights. As for the other thirteen million inhabitants, they are subjected to a system of discrimination and humiliation. Their movements inside the country and abroad are circumscribed by ever harsher restrictions. The latest report of the Special Committee contains numerous and detailed accounts and examples of this, and points out that no regard is paid to family rights or the necessities of life.

18. Our distinguished colleague, the Minister for Foreign Affairs of Tunisia, has given some figures which speak for themselves. In the past two years, there have been more than 760,000 convictions for unauthorized travel and violations of the pass laws. Can one imagine the tremendous system of repression and police action which makes such a situation possible?

19. Madagascar, where eighteen different ethnic strains, stemming from far-away Polynesia, Malaya, Indonesia, Africa, with a definite admixture of Arab and European blood, live side by side in brotherhood, finds it inconceivable that one race should impose its supremacy on another within the same country.

20. The Universal Declaration of Human Rights is as binding on South Africa as on the rest of the world. No fiction of domestic policy, of non-interference by our Organization in the internal affairs of one of its Members, can justify our standing by, impotent or resigned to the fate of twelve million human beings, whose cries of anguish, whose appeals to human solidarity, cannot be stifled by the mighty police and military barrier with which South Africa has surrounded itself and which it is strengthening daily.

15. Les deux éminents orateurs qui m'ont précédé hier, les Ministres des affaires étrangères du Sierra Leone et de la Tunisie ont, en termes d'une grande élévation, exprimé l'angoisse de la conscience universelle devant une situation dont la persistance est un défi aux idéaux de la Charte et une menace constante à la paix. Tout à l'heure, le Ministre des affaires étrangères du Libéria vous exposera, avec la même éloquence, d'autres aspects de cette situation et son discours complétera les arguments dont les Etats indépendants d'Afrique nous ont chargés de faire état devant vous pour réclamer de vous les décisions qu'attendent non seulement les 200 millions d'Africains qui nous ont mandatés, mais encore tous les hommes de tous les continents, épris de justice et d'humanité.

16. Dans un territoire immense, 16 millions d'êtres humains vivent et cohabitent. Un gouvernement qui prétend défendre par-dessus tout les intérêts de 3 millions de blancs a décidé d'imposer leur supériorité par la force et d'asservir 11 millions d'Africains, 1 500 000 métis et 500 000 habitants d'origine asiatique. D'année en année, les lois destinées à consacrer et à maintenir cette suprématie deviennent plus dures au fur et à mesure que gronde la colère des populations de couleur à qui les droits les plus élémentaires sont refusés et qui n'ont d'autres perspectives d'avenir que la servitude et l'humiliation.

17. Connue sous le nom d'apartheid, cette politique est officiellement destinée à sauvegarder les privilèges de la minorité dominante. A celle-ci sont réservés les faveurs et les droits, l'instruction supérieure et, bien entendu, tous les postes d'autorité. A elle, et à elle seule, sont réservés les droits politiques. Les autres 13 millions d'habitants sont, eux, soumis à un régime de discrimination et d'humiliation. Des restrictions de plus en plus sévères réglementent leur circulation à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Le dernier rapport du Comité spécial contient, à cet égard, des détails nombreux et circonstanciés; on y lit par exemple qu'aucun compte n'est tenu des droits de la famille et des nécessités de l'existence.

18. Notre distingué collègue, le Ministre des affaires étrangères de Tunisie, a donné quelques chiffres dont l'éloquence se passe de tout commentaire. Au cours des deux dernières années, il a été prononcé plus de 760 000 condamnations pour des délits de circulation et de violation de la réglementation des passeports. Songe-t-on à la formidable organisation répressive et policière qui permet une telle situation?

19. Madagascar, où vivent côte à côte et fraternellement 18 tribus différentes, originaires de la lointaine Polynésie, de la Malaisie, de l'Indonésie, de l'Afrique, avec certainement un apport de sang arabe et européen, ne peut pas concevoir que, dans un même pays, une race impose sa suprématie à une autre.

20. La Déclaration universelle des droits de l'homme s'étend à l'Afrique du Sud comme au reste du monde. Aucune fiction de politique intérieure, de non-ingérence de notre organisation dans la vie interne d'un de ses membres ne peut justifier que nous soyons les témoins impuissants ou résignés du sort malheureux de 12 millions d'êtres humains dont les cris d'angoisse, les appels à la solidarité humaine ne peuvent pas être étouffés par la formidable barrière policière et militaire que l'Afrique du Sud a construite et renforce chaque jour autour d'elle.

21. Mr. Victor Miadana, in his statement of 23 July, wondered what aberration could lead a Government like that of South Africa to hope to maintain for ever the white population's supremacy over the twelve million "outlaws" living in the same territory. Does it not see the danger which lies in perpetuating mistrust, and should it not think of the sons and grandsons of the Whites of South Africa who, sooner or later, will have to resign themselves to renouncing their privileges? What harvests of hatred, what bloody tomorrows is it not laying up for them by not resolving, before it is too late, to establish a régime of co-operation, equality and justice?

22. Yes, the liberation of the Africans will come, despite all obstacles. To the Government of South Africa we say very frankly: "This liberation will take place with you or without you. Choose here and now between your anachronistic and dangerous notions and respect for the fundamentals of the Charter. Prepare for your fellow-countrymen and their children a future in which they will work, side by side with the Africans, in equality and brotherhood, to build together the South Africa of tomorrow."

23. In any event, I should like to believe, for the honour of mankind, that not all the Whites of South Africa agree with the current attitude of their Government, in the same way as nobody has ever supposed that Hitler's racial doctrines were those of a whole people. But let those who disapprove of these policies have the courage to pull themselves together and in so reacting to tell the world that they would gladly dissociate themselves. May this appeal not go unanswered, for you must realize that now you are no longer facing twelve million coloured men, unarmed and defenceless, but 200 million Africans resolved to free their brethren. New forces, tremendous forces, have arisen in Africa, and at Addis Ababa they found the course which will lead them to unite their efforts.

24. For the moment, the free peoples of Africa are looking to the United Nations, to the Security Council, to find a peaceful solution. But we cannot, without risking the utter discredit of our Organization, allow South Africa to go on openly flouting its decisions and refusing to comply with the flow of resolutions it has adopted since 1952 denouncing and condemning the odious system of apartheid.

25. In accordance with the mandate given to it at Addis Ababa, the Malagasy Republic calls for the forthright application of the measures laid down in the Charter for cases where a State's actions constitute a source of tension and a serious threat to international peace and security. This is incontestably the case in South Africa and, confronted by South Africa's deliberate refusal to comply with United Nations decisions, 200 million Africans, for whom we speak, turn confidently to you and call for the application of all the measures laid down in the Charter. The honour and the future of our Organization are at stake.

26. Mr. GRIMES (Liberia): Mr. President, members of the Security Council: Let me thank you, first of all, for inviting me, at my request, to participate in the discussion of this important matter of apartheid,

21. M. Victor Miadana, dans son discours du 23 juillet, s'est demandé par suite de quelle aberration le Gouvernement de l'Afrique du Sud peut espérer maintenir éternellement la suprématie de la population blanche sur les 12 millions de "hors-la-loi" qui vivent dans le même territoire. Ne voit-il pas le danger qu'il y a à perpétuer la méfiance, et ne doit-il pas songer aux fils et petits-fils des blancs de l'Afrique du Sud qui, un jour ou l'autre, devront bien se résigner à abandonner leurs privilèges? Quelles moissons de haine, quels sanglants lendemains, ne leur prépare-t-il pas en ne se décidant pas, avant qu'il ne soit trop tard, à établir un régime de collaboration, d'égalité, de justice?

22. Oui, la libération des Africains viendra en dépit de tous les obstacles. Au Gouvernement de l'Afrique du Sud, nous disons très franchement: "Cette libération se fera avec vous, sans vous ou contre vous. Choisissez dès maintenant entre vos conceptions anachroniques et dangereuses et le respect des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies. Préparez à vos compatriotes, à leurs enfants, un avenir où, côte à côte avec les Africains, dans l'équité et la fraternité, ils travailleront à construire ensemble l'Afrique du Sud de demain."

23. Laissez-moi du reste penser, pour l'honneur du genre humain, que tous les blancs d'Afrique du Sud ne partagent pas les conceptions actuelles de leur gouvernement, comme il n'a jamais été dans l'esprit de personne que les doctrines raciales d'Hitler étaient celles de tout un peuple. Mais que ceux qui désapprouvent cette politique aient le courage de se ressaisir, de réagir et de dire au monde qu'ils voudraient bien s'en désolidariser. Que cet appel ne reste pas sans écho, car songez que, désormais, ce ne sont plus 12 millions d'hommes de couleur, désarmés et sans défense que vous avez devant vous, mais bien 200 millions d'Africains décidés à libérer leurs frères. Des forces neuves, des forces immenses se sont levées en Afrique; elles ont trouvé à Addis-Abéba la voie à suivre pour unir leurs efforts.

24. Pour le moment, les peuples libres d'Afrique se tournent vers les Nations Unies, vers le Conseil de sécurité pour trouver une solution pacifique. Mais il est impossible, sans risquer de faire perdre tout crédit à notre organisation, de tolérer plus longtemps que, ouvertement, l'Afrique du Sud bafoue ses décisions et refuse de se conformer aux résolutions que depuis 1952 elle ne cesse d'adopter pour dénoncer et condamner l'odieux régime de l'apartheid.

25. En vertu du mandat qui lui a été confié à Addis-Abéba, la République malgache réclame l'application pure et simple des mesures que prévoit la Charte dans les cas où les agissements d'un Etat constituent une source de tension et une menace grave à la paix et à la sécurité internationales. C'est, incontestablement, le cas en Afrique du Sud et 200 millions d'Africains, par notre voix, se tournent avec confiance vers vous pour réclamer, devant le refus délibéré de l'Afrique du Sud de se conformer aux décisions de l'Organisation des Nations Unies, l'application de toutes les mesures que prévoit la Charte. Il y va de l'honneur et de l'avenir de notre organisation.

26. M. GRIMES (Libéria) [traduit de l'anglais]: Monsieur le Président, Messieurs les membres du Conseil de sécurité, qu'il me soit permis tout d'abord de vous remercier de m'avoir invité, faisant droit

brought to the attention of the Security Council by thirty-two African States.

27. My colleagues and I extend to you, Mr. President, our heartiest congratulations on your assumption of the Presidency of the Security Council. We realize that we are not making your task easy with the difficult problem we are now presenting to the Council, but we are sure that, with your great experience and competence, your tenure will be very successful.

28. I should like also to express my regret that the Government of South Africa has rejected the invitation of the Security Council and, thereby, refused to participate in this matter so important to international peace.

29. In the statement I made before the Security Council [1040th meeting] on the matter of the Portuguese dependent territories, I made a general introduction which applies equally to the iniquitous apartheid policy—now referred to as "separate development policy"—of the Republic of South Africa.

30. My colleagues who have preceded me have eloquently and admirably explained this grievous matter. Even at the risk of some repetition, I shall have to restate some of these things.

31. We do not accept the thesis that the South African policy of apartheid falls under the principle of Article 2, paragraph 7, of the Charter, making it illegal for the Council to discuss this matter; nor do we believe that we will harm the United Nations, as some insidious propagandists have stated, by bringing this matter to the Security Council.

32. We have acted on the principle that, when fundamental human rights are involved, when a strange form of racism tends to make political outlaws of the African majority, when millions of people are the victims of a set of laws and treatment which negates the brotherhood of man, denying them, because of their colour, the fundamental rights essential to their happiness—rights recognized by all civilized societies—the matter of interference into internal affairs does not arise, because there has been created a situation which, if allowed to continue, can result only in violence. History is replete with illustrations of man's rebellion against tyranny. The peculiar fact that this tyrannical oppression is applied to people of colour produces ramifications beyond the borders of the State involved, and constitutes a threat to international peace and security.

33. In this modern world one would have thought all men would have long since accepted the principle that individual freedom inspires equality and that ethnic differences are no reason for casting aspersions on any race or for practising cruelty against anyone.

34. I should like now to turn the attention of the Security Council to the matter of racial discrimination and the policy of apartheid which are espoused, approved and practised by the Government of the Republic of South Africa.

à ma demande, à participer à la discussion sur cette importante question de l'apartheid qui a été portée devant le Conseil de sécurité par 32 Etats africains.

27. Mes collègues et moi-même, Monsieur le Président, tenons à vous adresser nos plus chaleureuses félicitations au moment où vous assumez la présidence du Conseil de sécurité. Nous savons que nous ne facilitons pas votre tâche en saisissant le Conseil de sécurité d'une question aussi difficile, mais nous savons également que votre vaste expérience et votre grande compétence vous permettront de mener à bien ses travaux.

28. Je voudrais dire aussi combien je regrette que le Gouvernement de l'Afrique du Sud ait rejeté l'invitation du Conseil de sécurité et ait de ce fait refusé de participer à la discussion d'une question si importante pour la paix internationale.

29. La déclaration que j'ai faite devant le Conseil de sécurité [1040ème séance] sur la question des territoires dépendants portugais était précédée d'une introduction de caractère général qui s'applique également à la politique inique d'apartheid — à laquelle a été donné aujourd'hui le nom de "politique de développement séparé" — de la République sud-africaine.

30. Les collègues qui m'ont précédé dans le débat se sont étendus sur cette grave question d'une façon à la fois éloquente et admirable. Je devrai cependant, au risque de quelques redites, reprendre certaines des questions qu'ils ont évoquées.

31. Nous n'acceptons pas la thèse selon laquelle la politique sud-africaine d'apartheid relève du principe énoncé au paragraphe 7 de l'Article 2 de la Charte et échappe de ce fait à la compétence du Conseil; nous ne croyons pas davantage, comme certains propagandistes l'ont insinué, que nous ferons tort à l'Organisation des Nations Unies en portant cette question devant le Conseil de sécurité.

32. Nous avons agi en partant du principe que, lorsque les droits fondamentaux de l'homme sont en cause, lorsqu'une forme étrange de racisme tend à faire, de la majorité africaine, des hors-la-loi, lorsque des millions d'êtres sont les victimes d'une série de lois et de toutes sortes de traitements qui sont la négation de la fraternité entre les hommes et qui leur refusent, à cause de leur couleur, les droits fondamentaux indispensables à leur bonheur, droits reconnus par toutes les sociétés civilisées, la question de l'ingérence dans les affaires intérieures d'un pays ne se pose plus, car il s'est créé une situation qui, si elle se prolonge, ne peut qu'aboutir à la violence. L'histoire abonde en exemples de la révolte de l'homme contre la tyrannie. Le fait que cette oppression tyrannique s'applique à des hommes de couleur entraîne des conséquences qui dépassent les frontières de l'Etat en cause et constituent une menace à la paix et à la sécurité internationales.

33. On pourrait penser que, dans notre monde moderne, tous les hommes acceptent depuis longtemps le principe selon lequel la liberté individuelle inspire l'égalité, le principe selon lequel les différences ethniques n'autorisent pas à vilipender quelque race que ce soit ni à pratiquer la cruauté envers quiconque.

34. Je voudrais maintenant appeler l'attention du Conseil de sécurité sur la question de la discrimination raciale et sur la politique d'apartheid adoptée et mise en pratique par le Gouvernement de la République sud-africaine.

35. Since its first session, the United Nations General Assembly has considered questions relating to the treatment of the non-white population of South Africa and has condemned, in some form or another, the whole matter of racial discrimination. It was not, however, until 1952 at its sixth session that the United Nations General Assembly considered the question of apartheid which, in 1948, had been publicly proclaimed as a policy of the Government of South Africa. Since 1948 that Government has enacted numerous legislative statutes which have curbed almost every phase of activities of the lives of the African population.

36. The United Nations has not remained indifferent to these developments. At least twenty-seven resolutions have been passed in which the General Assembly has expressed its opinion. These resolutions have sought, I believe, to declare that the policies of the South African Government were contrary to, and in open violation of, the United Nations Charter and, hence, contrary to the obligations which that Government as a Member of the United Nations is committed to uphold. These resolutions have also declared to the world that South African policies abridge human rights, flout the Universal Declaration of Human Rights and, if they are allowed to continue, may very well endanger international peace and security.

37. These efforts on the part of the General Assembly have, up to the present, been unsuccessful because they have been contemptuously disregarded. South Africa's obstinate attitude has continued. Actions which we consider unbecoming to civilization are still being perpetrated. Because of this, the General Assembly, by more than the required majority, passed resolutions 1598 (XV) then resolution 1663 (XVI) in which it called upon all Member States of the United Nations to take separate and collective action which would have the effect of causing the Government of South Africa to revise its policy of apartheid. Such strong condemnation has not made even the slightest dent or impression on South Africa in the pursuit of its shortsighted and disastrous policy.

38. At the seventeenth session of the Assembly, resolution 1761 (XVII) established a Special Committee "to keep the racial policies of the Government of South Africa under review". This resolution further requested the Security Council to take appropriate measures to secure compliance by the Republic of South Africa with previous resolutions of the General Assembly and of the Security Council. And what has been the response of the Government of South Africa? It has intensified its repressive activities, proceeded with arbitrary arrests and restrictions and increased its expenditures for its armed forces. What an unresponsive and arrogant attitude.

39. The Security Council has before it two interim reports from the Special Committee on the Policies of apartheid of the Government of the Republic of South Africa, dated 9 May 1963 and 16 July 1963. These reports, which were prepared in pursuance of General Assembly resolution 1761 (XVII), describe in some detail the response of the Government of the Republic of South Africa to the resolution, the continued pursuit of the policy of apartheid and the repressive measures which the South African Govern-

35. Depuis sa première session, l'Assemblée générale des Nations Unies a examiné des questions relatives au traitement de la population non blanche d'Afrique du Sud et elle a condamné, d'une manière ou d'une autre, la question tout entière de la discrimination raciale. Toutefois, ce n'est qu'à sa sixième session, en 1952, que l'Assemblée générale a étudié la question de l'apartheid, lequel a été proclamé politique officielle du Gouvernement sud-africain en 1948. Depuis cette date, le gouvernement a promulgué de nombreuses lois qui ont entravé presque tous les domaines d'activité de la population africaine.

36. Les Nations Unies ne sont pas demeurées indifférentes à ces événements. Elles ont exprimé leur opinion dans au moins 27 résolutions qui, si je ne me trompe, déclareraient que la politique du Gouvernement sud-africain était contraire aux dispositions de la Charte des Nations Unies qu'elle violait de façon flagrante et était, de ce fait, contraire aux obligations que ce gouvernement avait acceptées, en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies. Ces résolutions déclaraient également à la face du monde que la politique sud-africaine portait atteinte aux droits de l'homme et bafouait la Déclaration universelle des droits de l'homme et qu'elle risquait, si l'on permettait qu'elle se poursuive, de mettre en danger la paix et la sécurité internationales.

37. Ces efforts de l'Assemblée générale sont restés vains jusqu'à présent, car ils se sont heurtés à l'attitude méprisante de l'Afrique du Sud. Ce pays s'est entêté dans son attitude. Des actes que nous considérons contraires à la civilisation continuent à être commis. Pour cette raison, l'Assemblée générale, à un nombre de voix dépassant la majorité requise, a adopté la résolution 1598 (XV), puis la résolution 1663 (XVI) dans laquelle elle invite tous les Etats Membres des Nations Unies à prendre des mesures individuelles et collectives pour amener le Gouvernement de l'Afrique du Sud à abandonner sa politique d'apartheid. Cette condamnation, pourtant si énergique, n'a pas entamé le moins du monde l'attitude de l'Afrique du Sud qui poursuit sa désastreuse politique à courte vue.

38. A sa dix-septième session, l'Assemblée, par sa résolution 1761 (XVII), a créé un comité spécial ayant pour mandat de "suivre... l'évolution de la politique raciale du Gouvernement de l'Afrique du Sud". Cette résolution priait en outre le Conseil de sécurité de prendre des mesures appropriées pour amener l'Afrique du Sud à se conformer aux résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité. Quelle a été la réponse du Gouvernement de l'Afrique du Sud? Il a intensifié son action répressive, continué à procéder à des arrestations et à des restrictions arbitraires et accru ses dépenses militaires; il a, autrement dit, adopté une attitude dédaigneuse et arrogante s'il en fût.

39. Le Conseil de sécurité est saisi de deux rapports intérimaires du Comité spécial chargé d'étudier la politique d'apartheid du Gouvernement de la République sud-africaine, l'un daté du 6 mai, l'autre du 16 juillet 1963. Ces rapports, qui ont été préparés conformément à la résolution 1761 (XVII) de l'Assemblée générale, décrivent avec quelque détail la réaction du Gouvernement de la République d'Afrique du Sud à l'égard de la résolution, la poursuite de sa politique d'apartheid et les mesures de répression

ment employs in the achievement of that policy, and finally recommend the adoption of measures by all Member States of the United Nations in the implementation of the provisions of operative paragraph 4 of that resolution.

40. Let us briefly examine the developments in the Republic of South Africa which gave rise to the action which the General Assembly has taken. When, after the election of 1948 and 1953, the Nationalist Party was victorious, one of its first acts was the statutory introduction of the Separate Representation of Voters Act. This act was designed to deal with the Non-Europeans who had been entitled by law to vote and run for elected offices. By this statute their right to vote was flagrantly abrogated and, instead, a limited form of indirect parliamentary representation was substituted. They could only elect European members to the House of Assembly to represent black men who are in the great majority. Even this very obscure and limited right was taken away in 1959.

41. A long constitutional struggle ensued. South Africa's own courts declared that this Act was unconstitutional. A resolution was adopted by the majority of the members of the Johannesburg Bar against this statute. Despite these facts, the Parliament enacted the statute and since then more than twelve million Africans have been denied the privilege and right of having minority African representation, which they had previously enjoyed in the Parliament.

42. There was then a succession of Group Areas Acts enacted by the Parliament. These acts made certain zones either exclusively European or exclusively non-European. This meant that areas which had for years been occupied by non-Europeans, for instance, in certain suburbs of Johannesburg and elsewhere, would hereafter be reserved as exclusive European areas. Africans were thereby forced to leave.

43. The Parliament then passed another act, The Public Safety Act which, in effect, gave the Government the power to overrule any Act of Parliament which it may decide to be contrary to its wishes. This we assume was to negate and abrogate any law which a liberal Parliament might in the future pass. Still another Act, the Prohibition of Mixed Marriages Act, made illegal any marriage between Europeans and non-Europeans. Next came the Immorality Act, which forbade intercourse between Europeans and non-Europeans, thereby separating fathers and mothers whose marriages had previously been legal, but which were declared illegal under the Prohibition of Mixed Marriages Act. The Criminal Law Act imposed a punishment for an offence "committed by way of protest of any campaign for the repeal or modification of any law".

44. Until the Nationalist Party came to power, many of the schools in South Africa had been Church schools, though they were supported by grants from the Government. Under the Bantu Education Act, the new Government proposed to withdraw grants from schools unless the churches agreed to restrict the education which they had provided in their schools for non-Europeans to a standard of education which the Gov-

qu'il emploie pour réaliser sa politique; il recommande enfin l'adoption de mesures, par tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, pour mettre en œuvre les dispositions du paragraphe 4 de la résolution en question.

40. Examinons brièvement les événements d'Afrique du Sud qui ont suscité l'action de l'Assemblée générale. Lorsque, à l'issue des élections de 1948 et 1953, le parti nationaliste se trouva victorieux, un de ses premiers actes fut de demander l'adoption de la loi sur la représentation distincte de certaines catégories d'électeurs (Separate Representation of Voters Act), destinée à régler le sort des non-Européens que la loi en vigueur autorisait à voter et à poser leur candidature. Par la disposition nouvelle, le droit de vote était abrogé de façon pure et simple et remplacé par une forme limitée de représentation parlementaire indirecte. Les non-Européens ne pouvaient plus élire à la Chambre que des Européens pour représenter la population noire qui constitue la grande majorité. Encore, ce droit extrêmement faible et limité leur fut-il enlevé en 1959.

41. Une longue lutte constitutionnelle a été engagée. Les tribunaux de l'Afrique du Sud ont déclaré la nouvelle loi anticonstitutionnelle. Une résolution de protestation a été adoptée par la majorité des membres du barreau de Johannesburg. Passant outre à cette résistance, le Parlement a voté la loi. Depuis, plus de 12 millions d'Africains se voient refuser le privilège et le droit qu'ils avaient précédemment, au Parlement, d'avoir une représentation africaine minoritaire.

42. Le Parlement a adopté ensuite une série de lois sur les zones de regroupement (Group Areas Acts) en vertu desquelles certaines zones sont exclusivement non européennes. Cela signifie que des zones occupées depuis des années par des non-Européens, comme c'était le cas par exemple de certains faubourgs de Johannesburg et d'ailleurs, sont devenues exclusivement réservées aux Européens, ce qui fait que les Africains ont été contraints de les évacuer.

43. Le Parlement a ensuite adopté la loi sur la sécurité publique (Public Safety Act) qui donne en fait au gouvernement le pouvoir de passer outre à toute loi émanant du Parlement qu'il juge contraire à ses desseins. Cette mesure visait, semble-t-il, à annihiler et abroger toute loi qu'un parlement libéral aurait pu éventuellement adopter. Une autre loi interdit les mariages mixtes (Prohibition of Mixed Marriages Act) et déclare illégal tout mariage entre Européen et non-Européen. Puis est venue la loi sur les actes immoraux (Immorality Act), qui interdit les relations entre Européens et non-Européens, séparant ainsi des époux dont le mariage, jusque-là considéré comme légal, est devenu illégal en vertu du Prohibition of Mixed Marriages Act. La loi sur la législation pénale (Criminal Law Act) punit les délits "commis à titre de protestation contre toute campagne tendant à abroger ou à modifier une loi quelconque".

44. Jusqu'à l'accession au pouvoir du parti nationaliste, un grand nombre d'écoles en Afrique du Sud étaient des écoles confessionnelles quoique subventionnées par le gouvernement. En vertu de la loi sur l'éducation des Bantous (Bantu Education Act), le nouveau gouvernement peut retirer ses subsides, à moins que l'Eglise intéressée n'accepte d'abaisser l'enseignement dispensé aux non-Européens au niveau

ernment considered suitable for the non-Europeans. In 1960 the Unlawful Organization Act was promulgated. This Act banned all nationalist organizations.

45. We are aware of still other acts: The Bantu Law Amendment Bill which has imposed the most strict controls on the movement of Africans into urban areas, and by means of which Africans can be sent back into reserves should the authorities consider such action necessary; the Native Labour Act which denies the Africans the right to strike; the Native Building Workers Act and the Industrial Conciliation Act, both of which reserve skilled jobs only for the Whites.

46. In addition to the acts which I have enumerated, the South African Government passed another law, the General Law Amendment Act of 1962, which was specifically designed to cover sabotage. This act is so all-embracing that virtually any offence can be styled as sabotage. The accused must prove his innocence by showing that his offence was not calculated or intended to produce the long list of effects which the act specifies, including the furtherance of any aim which was intended to achieve a change in the social or political policy of the Republic. Any person convicted is subject to the maximum penalty of death and a minimum penalty of five years imprisonment. I must mention also that this act has made trial by jury unnecessary and the trial may in fact be without preparatory examination. Juveniles under the age of nineteen who are convicted of this offence are subject to the same penalties as adults.

47. As if this were not inhumane enough, there was also another General Amendment Act, adopted in 1963, which enlarged the power of the Government in dealing with organized resistance and alleged sabotage by the Bantu population.

48. I should like to state briefly what is covered in this new Act. It increased the administrative powers of certain public officials, such as, for instance, the Minister of Justice. If the Minister believes that any person serving a sentence of imprisonment imposed under all those acts to which I have referred, is likely to advocate, defend or encourage the achievement of any of the objectives of communism, he can prohibit such a person from absconding himself, after serving such sentence, from a prison or any other place as directed for a stated period. While these incredible provisions will lapse on 30 June 1964, their operation may be extended by resolution of Parliament.

49. Before the bill was voted upon in the South African Parliament, the International Commission of Jurists issued a statement condemning the Bill. Its Secretary-General, Sir Leslie Munro, had previously sent a message to Mr. Verwoerd, and I should like to quote part of that message:

"As Secretary-General of the International Commission of Jurists I have studied the reports of the debates in the Legislature ... The Bill ... prescribes penalties of extraordinary severity, includ-

jugé approprié pour les non-Européens par le gouvernement. En 1960 a été promulguée la loi sur les organisations illégales (Unlawful Organization Act), interdisant toute organisation nationaliste.

45. Nous avons connaissance d'autres lois encore: le projet de loi portant modification des lois relatives aux Bantous (Bantu Laws Amendment Bill), qui impose un contrôle extrêmement rigoureux aux déplacements d'Africains dans les zones urbaines et tend à renvoyer les Africains dans des réserves lorsque les autorités le jugent nécessaire; la loi sur la main-d'œuvre indigène (Native Labour Act), qui refuse aux Africains le droit de grève; la loi sur les travailleurs indigènes du bâtiment (Native Building Workers Act) et la loi dite Industrial Conciliation Act, qui réserve aux seuls blancs les emplois qualifiés.

46. Outre les lois que je viens d'énumérer, le Gouvernement sud-africain a adopté en 1962 une loi portant modification de la législation générale (General Law Amendment Act), qui vise spécialement les actes de sabotage. Cette loi est rédigée en termes si larges que pratiquement tout délit peut être qualifié de sabotage. L'accusé, pour établir son innocence, doit prouver que son délit n'avait pas pour but de produire l'un ou l'autre des effets mentionnés sur la longue liste figurant dans la loi, y compris l'encouragement de tout acte ayant pour but d'assurer un changement social ou politique dans la République. Toute personne jugée coupable peut être frappée de la peine de mort, la peine la plus faible étant de cinq ans de prison. Je dois mentionner aussi que cette loi rend inutile un procès par jury et que le procès peut avoir lieu sans instruction préalable. Les jeunes gens de moins de 19 ans condamnés aux termes de cette loi encourent les mêmes peines que les adultes.

47. Comme si ces dispositions n'étaient pas assez inhumaines, on a adopté en 1963 une autre loi portant modification de la législation générale, qui élargit les pouvoirs du gouvernement lorsqu'il s'agit de cas de résistance organisée et de prétendus actes de sabotage de la part de la population bantoue.

48. Permettez-moi d'analyser brièvement les dispositions de cette loi. Elle augmente les pouvoirs administratifs de certains personnages officiels, notamment du Ministre de la justice. Si le Ministre estime qu'une personne quelconque, purgeant une peine d'emprisonnement infligée au titre de l'une des lois que je viens de mentionner, est susceptible de préconiser, défendre ou favoriser l'un quelconque des objectifs du communisme, il peut interdire à cette personne, à l'expiration de sa peine, de quitter soit la prison, soit tout autre lieu pendant une période déterminée. Ces invraisemblables dispositions deviendront caduques le 30 juin 1964, mais elles peuvent cependant être prorogées par décision du Parlement.

49. Avant l'adoption de cette loi par le Parlement sud-africain, la Commission internationale de juristes a publié une déclaration dans laquelle elle la condamnait. Le secrétaire général de la Commission, sir Leslie Munro, avait auparavant envoyé à M. Verwoerd une communication écrite dont je voudrais vous citer un extrait:

"En ma qualité de secrétaire général de la Commission internationale de juristes, j'ai étudié les rapports des séances au cours desquelles le projet de loi a été examiné au Parlement. La loi ... pré-

ing the maximum penalty of death for sabotage for political motives. May I respectfully urge upon Your Excellency that the extreme penalty for sabotage for political motives is abhorrent in a democratic jurisprudence and that your Government pause before requesting the Legislature to pass such a draconian measure."

50. Detailed analyses of these and other acts and the manner in which they are being applied to non-Europeans in South Africa would take up much more time than this Council could spare, but there is much literature on this and I do recommend it to members for perusal in order that they may be fully aware of the harshness and cruelty of the effects of these acts on the non-European populations.

51. Clearly then, the purpose of such vicious, de-liberate and uncivilized behaviour, finding no parallel in the action of any other country on this globe, is to curb and control the social, economic and cultural life of the black population. The South African Government has sought to deny the black people any individual freedom. These acts launched today against black men are bound to affect all humanity if groups in power in individual countries are permitted to adopt them and to escape world censure for such barbaric, inhumane and ungodly practices.

52. The bright rays of light which the United Nations is trying to cast upon the human family are being rejected and deflected by these inhumane acts of the South African Government.

53. During the latter part of June, a lady member of the South African Parliament, Mrs. Helen G. Suzman, revealed, quite to the displeasure of the South African Government, that there are over 67,000 prisoners in jail in that country, most of whom are Africans, old people as well as young, and men as well as women. This is an unprecedented prison population and it casts still another dim and gloomy reflection on that Government.

54. An article in The New York Times revealed that even the South African Commissioner of Prisons himself has described this figure as "an all-time record". What a price to pay in the name of apartheid. What a crime against humanity.

55. Let us now take a brief but serious glance at the economic picture of South Africa. We see, first of all, that the industries for the production of gold, uranium and diamonds, as well as other industries, provide the major economic vitality for that country. It is correct to assume and conclude that the success of this category of economic activity greatly assists in the success of its agricultural endeavours.

56. Secondly, it is of interest to note that the flow of capital from external sources is about \$2,000 million and its overseas investments are valued much beyond the above quoted figure.

57. Thirdly, this economic thrust which the industries of South Africa have received over the years from abroad has, in fact, made it an economic power. Part of this external capital has come from the United Kingdom, the United States of America, France, Ger-

voit des peines d'une extraordinaire sévérité, y compris la peine de mort, pour sabotage à des fins politiques. Qu'il me soit permis de dire respectueusement à Votre Excellence qu'aucune jurisprudence démocratique ne saurait admettre la peine capitale pour sabotage à des fins politiques, et de demander à votre gouvernement de réfléchir avant de soumettre au Parlement une mesure aussi draconienne."

50. L'analyse détaillée de cette loi et d'autres textes législatifs, et de la façon dont ils sont appliqués aux non-Européens, exigerait beaucoup plus de temps que le Conseil ne peut y consacrer. Cette question a fait l'objet de nombreuses études et je ne saurais trop recommander aux membres du Conseil de les lire attentivement pour qu'ils saisissent bien la dureté et la cruauté de ces lois applicables aux non-Européens.

51. De toute évidence, le but d'un comportement si pervers, si délibéré, si contraire à tout sentiment civilisé, qui ne trouve exemple dans aucun autre pays, est de subjuguier la population noire dans sa vie sociale, économique et culturelle. Le Gouvernement sud-africain s'est efforcé de priver la population noire de toute liberté individuelle. L'offensive lancée aujourd'hui contre les noirs ne manquera pas d'affecter le genre humain tout entier si les groupes au pouvoir dans certains pays adoptent des pratiques aussi impies, aussi barbares, aussi inhumaines sans que le monde trouve rien à y redire.

52. La lumière que les Nations Unies s'efforcent de faire briller au sein de la famille humaine est obscurcie par la conduite impitoyable du Gouvernement sud-africain.

53. Vers la fin du mois de juin, une parlementaire sud-africaine, Mme Helen G. Suzman, a révélé, au grand déplaisir du gouvernement, que plus de 67 000 personnes, des Africains pour la plupart, vieillards et jeunes gens, hommes et femmes, étaient incarcérées dans les geôles du pays. Une telle surpopulation des prisons est sans exemple et jette sur la politique sud-africaine un jour sinistre.

54. Selon un article du New York Times, le Commissaire à l'administration pénitentiaire de la République sud-africaine lui-même a décrit ce nombre comme "un chiffre inégalé". A quel prix faut-il payer l'apartheid! Quel crime contre l'humanité!

55. Examinons brièvement, mais attentivement, le tableau économique que présente l'Afrique du Sud. Il apparaît immédiatement que les industries productrices d'or, d'uranium et de diamants et certaines autres industries constituent l'élément économique vital de ce pays. Il y a lieu de conclure que le succès de ce secteur de l'économie contribue grandement à celui des entreprises agricoles.

56. En deuxième lieu, il est intéressant de noter que l'afflux de capitaux provenant de l'extérieur est de l'ordre de 2 millions de dollars. On évalue les investissements outre-mer à un chiffre bien supérieur.

57. En troisième lieu, l'impulsion économique que les industries sud-africaines reçoivent de l'étranger depuis des années est indéniablement à la source de sa puissance économique. Une partie de ce capital extérieur provient du Royaume-Uni, des Etats-Unis,

many and the International Bank for Reconstruction and Development.

58. The African States are happy that such industrial benefits could accrue to the people of South Africa. We would prefer that all the South Africans be beneficiaries of such a bestowal. What we prefer, however, is the opposite of what has happened over the years. The economic success of South Africa has made possible the systematic prosecution of its criminally inhumane apartheid policy in the full knowledge of those countries and agencies which have provided the external capital. These countries are, as it were, perhaps unwilling partners to the political execution and wholesale repression of the African population.

59. It would seem to appear that certain Powers which, on the one hand, espouse unswerving commitment and loyalty to the principles and purposes of the United Nations Charter and the Universal Declaration of Human Rights, and on the other hand, offer their friendship and co-operation to the African States, are vendors of arms to the Government of South Africa, whose very policy is bent on the systematic destruction of what the United Nations and its Member Governments stand for.

60. We are very deeply disturbed by the extraordinary build-up apparent expansion of the military and police forces of the Government of South Africa which, we must assume, are designed to crush by brutal means the inherent rights of the Africans. We should have hoped that the great Powers would not only have spoken out unequivocally about this unwarranted and unprovoked development, but also taken measures which might have prevented the disastrous trend developing in South Africa.

61. It is to be remembered that it was British-built "Saracen" armoured cars which were used by the police and paramilitary forces of South Africa in the Sharpeville massacre of March 1960, and it is reported that the training of present South African paratroopers was carried out with British help.

62. Mr. Fouché, Minister of Defence of the South African Government, has recently revealed that South Africa will expand its forces to include 60,000 men in addition to its 26,000 police force, and that, by the end of 1963, there will be 209 combat units available.

63. In August 1962, the South African Government is reported to have purchased "Mirage" jet fighters, "Fonza" aircraft and medium tanks from France.

64. New factories for the manufacture of explosives have been built by Imperial Chemical Industries, a British company, and the De Beers organization. These factories are designed to produce rifles, automatic weapons, mortars, ammunition for small-arms, bombs for aircraft and shells.

65. We are told that the Government of South Africa possesses Lockheed "Hercules" transport planes. The Lockheed aircraft are manufactured in the United States of America by an American company. These planes are specially designed to transport troops over long distances for military purposes.

de la France, de l'Allemagne et de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement.

58. Les Etats africains se félicitent de voir l'Afrique du Sud bénéficier de conditions aussi favorables. Ils préféreraient, cependant, que tous les Sud-Africains profitent de ces conditions. Malheureusement, depuis des années, l'évolution du pays va à l'encontre de leurs préférences. C'est grâce à sa prospérité économique que l'Afrique du Sud a pu mettre en œuvre, de façon systématique, sa politique d'apartheid criminelle et inhumaine au vu et au su des pays ou institutions qui lui fournissaient des capitaux. Ces pays se sont ainsi associés plus ou moins involontairement à sa politique d'anéantissement des libertés de la population africaine et à la répression massive dont celle-ci est victime.

59. Il semble que certaines puissances, qui, d'une part, font profession d'une loyauté absolue aux principes et aux objectifs de la Charte et de la Déclaration universelle des droits de l'homme et, d'autre part, offrent leur amitié et leur coopération aux Etats africains, vendent des armes au Gouvernement sud-africain, dont la politique vise à détruire systématiquement ce que défendent l'Organisation et les Etats Membres.

60. Nous sommes profondément troublés par l'extraordinaire développement de l'armée et de la police de l'Afrique du Sud qui, il faut bien l'admettre, n'ont pour dessein que d'anéantir par la brutalité les droits inhérents des Africains. Nous aurions espéré que les grandes puissances, non contentes de parler sans équivoque de ces événements dénués de toute justification, prendraient également des mesures efficaces pour entraver l'évolution désastreuse de la situation en Afrique du Sud.

61. N'oublions pas que, lors du massacre de Sharpeville, en mars 1960, c'est de voitures blindées Saracen, de fabrication britannique, qu'étaient équipés les forces de police et les unités paramilitaires sud-africaines, et l'on rapporte que les Britanniques ont coopéré à l'entraînement des parachutistes qui servent actuellement dans l'armée sud-africaine.

62. Le Ministre de la défense du Gouvernement sud-africain, M. Fouché, a révélé récemment que l'Afrique du Sud avait décidé d'accroître sa force armée pour la porter à 60 000 hommes, auxquels s'ajouteront les 26 000 hommes de la police, et que, vers la fin de 1963, le gouvernement disposerait de 209 unités de combat.

63. On rapporte qu'en août 1962 le Gouvernement sud-africain a acheté à la France des chasseurs à réaction "Mirage", des avions "Fonza" et des tanks moyens.

64. De nouvelles fabriques d'explosifs ont été construites par la compagnie britannique Imperial Chemical Industries et la De Beers. Ces usines doivent produire des fusils, des armes automatiques, des mortiers, des munitions pour armes légères, des bombes aériennes et des obus.

65. On apprend également que le Gouvernement sud-africain possède des avions de transport Lockheed "Hercule", fabriqués aux Etats-Unis par une compagnie américaine et spécialement conçus pour le transport des troupes sur de longues distances à des fins militaires.

66. The military expenditures of the Government of South Africa have soared from about \$70,000,000 in 1960-1961 to about \$111,000,000. We are informed that the estimated expenditures for 1962-1963 are in the neighbourhood of \$170,000,000, and over \$200,000,000 for 1963-1964. There is a proportional increase in the police budget from 1960 to 1963. It is an increase from about \$50,000,000 to about \$65,000,000.

67. These abnormal expenditures may facilitate acquisition of the most modern weapons, such as naval vessels, military vehicles, rockets and automatic rifles. It is to be assumed quite naturally that the purchase of this equipment will continue to be made from countries which specialize in their production and which, as in the past, have been willing to sell them. It is to be noted that some of these self-same countries are advocates of the cessation of the arms race and the cessation of the production of weapons and have often declared their abhorrence of military build-ups. It is reported that South Africa is capable of mobilizing 250,000 men at short notice for its armed forces. It surely must occur to anyone that these excessive military acquisitions cannot possibly be justified on grounds of military security. Indeed, they far exceed the defence needs of that country.

68. We are therefore asking the United Nations Security Council to examine this matter most carefully and to take some bold but necessary steps before this situation deteriorates to a point where the entire world might be threatened.

69. Let us now examine the attitude of certain Governments which are engaged in the sale of arms to South Africa.

70. A certain European newspaper had this to say: "We must not say rude things about the South Africans, however heartily we may detest their policy, for fear that our trade with them may suffer." And then a most frightening and absolutely incomprehensible sentence followed: "And we must not think twice about sending them arms, for withholding these might cause unemployment in our aircraft industry." Statements to this effect were alleged to have been uttered recently in the British House of Commons.

71. Here we see unmasked the pretensions and professions of wanting to end the arms race. Here we see exposed all the sincere desire to preserve civilization and the Christian doctrine: "Thou shalt not kill", "Thou shalt love thy neighbour as thyself". What a paradox. At this juncture, I think the words of Chief Luthuli are prophetic. He said: "Do not think we will be deceived by your pious protestations as long as you are prepared to condone, assist and actively support the tyranny in our land. The test is your stand on the principle: no arms for South Africa."

72. Our respective Governments are inclined to believe that these excessive military build-ups, these vast financial expenditures for the procurement of

66. Les dépenses militaires du Gouvernement sud-africain sont passées brusquement de 70 millions de dollars environ pour l'exercice 1960-1961 à approximativement 111 millions de dollars. Selon les renseignements dont nous disposons, le total estimatif des dépenses de 1962-1963 est de l'ordre de 170 millions de dollars et celui de 1963-1964 de l'ordre de 200 millions de dollars. De 1960 à 1963, le budget de la police s'est accru parallèlement à celui des forces armées, passant d'environ 50 millions de dollars à 65 millions de dollars environ.

67. Cet accroissement démesuré du budget doit permettre au gouvernement de se procurer les armements les plus modernes, notamment des navires de guerre, des véhicules militaires, des roquettes et des fusils automatiques. Il y a tout lieu de penser que ces achats continueront de se faire dans les pays spécialisés dans la fabrication de matériel militaire, et qui, dans le passé, ont accepté de fournir des armes à l'Afrique du Sud. Il faut souligner que certains de ces mêmes pays préconisent la cessation de la course aux armements et de la fabrication des engins de guerre et qu'ils se sont souvent déclarés opposés à la constitution de puissantes forces armées. Selon certains rapports, l'Afrique du Sud est actuellement en mesure de procéder à la mobilisation rapide de 250 000 hommes. Personne ne pensera que les exigences de la sécurité militaire justifient ces accroissements. En fait, ils dépassent de loin les besoins de la défense nationale.

68. Pour toutes ces raisons, nous demandons au Conseil de sécurité d'examiner cette question avec le plus grand soin et de prendre les mesures énergiques qui s'imposent, sans attendre que la situation se dégrade au point de constituer une menace pour la sécurité du monde entier.

69. Examinons maintenant l'attitude de certains de ces gouvernements qui fournissent des armes à l'Afrique du Sud.

70. On a pu lire, dans un certain journal européen: "Quelle que soit l'horreur que nous inspire la politique de l'Afrique du Sud, nous devons nous garder de toutes violences verbales à son égard, de crainte que notre commerce avec ce pays n'en souffre." Vient ensuite une phrase effrayante et absolument incompréhensible: "N'hésitons pas à lui vendre des armes, car tout arrêt de nos exportations de matériel militaire risque de réduire au chômage une partie de notre industrie aéronautique." Il paraît que des déclarations analogues ont été faites récemment à la Chambre des communes britannique.

71. Les masques tombent et l'on voit ce qui se cache derrière les professions de foi de ceux-là mêmes qui prétendent mettre fin à la course aux armements. Nous voyons ce que vaut leur désir sincère de protéger la civilisation et la doctrine chrétienne: "Tu ne tueras point", "Tu aimeras ton voisin comme toi-même". Quel paradoxe! En l'occurrence, les paroles du chef Luthuli ne sont-elles pas prophétiques? "Ne pensez pas, disait-il, que nous nous laisserons abuser par vos pieuses protestations lors même que vous êtes tout disposés à absoudre, à assister et à appuyer activement la tyrannie qui s'exerce chez nous. La pierre de touche est votre position à l'égard du principe: pas d'armes pour l'Afrique du Sud."

72. Nos gouvernements respectifs sont amenés à penser qu'un renforcement aussi excessif du potentiel militaire, les sommes immenses que le gouvernement

instruments of war, the frightening expansion of South Africa's military and police forces, the numerous inhumane and harsh legislative enactments directed against the African population of South Africa, and the thousands of arbitrary arrests of Africans, many of whom have been tried in a few minutes and hurled into jail, have heightened tensions and are destined to cause an explosion in South Africa.

73. The military appropriations and the purchases of arms are far in excess of the defence requirements of South Africa. It must therefore be concluded that these arms are intended to be used for other military objectives, falling outside the territory of South Africa. This is therefore a threat to the peace and security of neighbouring African States.

74. Our respective Governments are asking the Security Council, the agency primarily responsible for the maintenance of peace and security and for determining threats to the peace, to all upon Member States, especially those engaged in the trade of weapons with the Government of South Africa, to honour their commitments reached last autumn, when the General Assembly passed a resolution 1761 (XVII) in which it asked for the severance of diplomatic relations with South Africa, the closing of ports to all vessels flying the South African flag, the boycotting of South African goods and the refusal to export goods to South Africa.

75. It has been argued by some of the so-called friends of Africa that to comply with the resolution would, in reality, bring suffering to the Bantus of South Africa. Let me again quote Chief Luthuli on this point. In the Chief's passionate plea to British workers, he said:

"Urge that you and your Government be not deterred from any action by the excuse often advanced by our oppressors that boycotts and sanctions will bring to us blacks more suffering than to the whites. We are committed to sufferings that will lead us to freedom—as it has been the lot of all oppressed people before us from time immemorial."

76. You have the responsibility to take collective measures in conformity with the Charter. We are certain that all Member States will give the United Nations every assistance and will refrain from giving assistance to South Africa. The proof of this lies in the overwhelming votes which Member States gave in the General Assembly to the many resolutions on the matter which is now before you.

77. If you realize that all over the world people who are denied fundamental rights are impatient with gradualism, you may be able to imagine the feelings and reactions of the non-European population in South Africa to situations in which they have been frustrated to such a point that they have lost hope of peaceful change. They are willing to shed blood to ensure that their chains are unshackled or broken.

78. We are not exaggerating when we say that the hopes for a peaceful settlement of a bitter race conflict in South Africa are dwindling; that there is not much time left to avoid disorder and bloodshed; and that the situation in South Africa is as potentially

consacré à l'achat de matériel de guerre, l'effrayante expansion des forces de l'armée et de la police sud-africaines, les nombreuses dispositions législatives inhumaines et rigoureuses qui ont été prises à l'encontre de la population africaine de l'Afrique du Sud, et les milliers d'arrestations arbitraires dont ont été victimes les Africains, souvent jugés en quelques minutes et jetés en prison, ont porté la tension à un point extrême et ne peuvent que provoquer une explosion dans le pays.

73. Les crédits militaires et les achats de matériel de guerre dépassent de loin les besoins de la défense de l'Afrique du Sud. On est amené à en conclure que ces armes sont destinées à servir d'autres objectifs militaires, à l'extérieur du territoire sud-africain. La paix et la sécurité des pays africains limitrophes sont en danger.

74. Nos gouvernements prient le Conseil de sécurité, organe directement responsable du maintien de la paix et de la sécurité, dont le rôle est de déterminer l'existence de conditions dangereuses pour la paix, de lancer un appel aux Etats Membres, particulièrement à ceux qui vendent des armes à l'Afrique du Sud, pour qu'ils tiennent les engagements pris l'automne dernier, lorsque l'Assemblée générale a adopté la résolution 1761 (XVII) les priant de rompre les relations diplomatiques avec l'Afrique du Sud, de fermer leurs ports à tous les navires battant pavillon sud-africain, de boycotter les produits sud-africains et de s'abstenir d'exporter des produits vers l'Afrique du Sud.

75. Certains pays, qui se prétendent amis de l'Afrique, ont affirmé que la mise en œuvre de la résolution ne ferait qu'accroître les souffrances des Bantous sud-africains. Permettez-moi, une fois de plus, de citer le chef Luthuli. Dans son appel passionné aux travailleurs britanniques, il disait:

"Nous demandons instamment que l'argument avancé si souvent par nos oppresseurs, selon lequel le boycottage et les sanctions provoqueraient plus de souffrances chez nous que chez les blancs, ne vous dissuade pas de prendre les mesures qui s'imposent. Nous sommes voués aux souffrances qui doivent nous libérer; tel a aussi été le lot de tous les peuples opprimés, longtemps avant nous, depuis que le monde existe."

76. Vous avez la responsabilité de prendre des mesures collectives en conformité avec la Charte. Nous sommes certains que tous les Etats Membres fourniront à l'Organisation des Nations Unies l'assistance nécessaire et s'abstiendront d'appuyer l'Afrique du Sud. J'en veux pour preuve la majorité écrasante avec laquelle les Etats Membres ont accepté les nombreuses résolutions pertinentes.

77. Si vous songez que dans le monde entier les peuples privés de leurs droits fondamentaux refusent d'accepter une évolution graduelle, vous pouvez imaginer les sentiments et les réactions de la population non blanche de l'Afrique du Sud, placée dans des conditions de frustration telles qu'elle a perdu l'espoir d'obtenir une amélioration par des méthodes pacifique. Elle est prête à verser le sang afin d'obtenir que ses fers soient ôtés ou brisés.

78. Nous n'exagérons pas lorsque nous disons que l'espoir de voir résoudre, par des moyens pacifiques, le conflit acharné qui se livre en Afrique du Sud devient de plus en plus faible; qu'il ne reste plus beaucoup de temps pour éviter désordres ou effusions

explosive and dangerous as any matter existing in the world today which threatens peace.

79. To those who would piously lecture us about violating the Charter and coming to the Security Council with unclean hands because we frankly describe a situation which is not only worrisome but very dangerous, let me say that there is not one African State that wishes to violate the Charter. An impartial examination of our record would reveal, I must say with some modesty, that we have been as loyal Members, if not more loyal, than our would-be lecturers. Nevertheless, it would be interesting if our hands and their hands were subjected to close scrutiny to see whose hands are cleaner.

80. As danger invites rescue, we implore you to take the requisite action which will relieve suffering, ensure justice and preserve peace. Resolution 1761 (XVII) of the General Assembly offers you a good beginning. All mankind awaits your action.

*The meeting rose at 4.50 p.m.*

de sang, et que la situation en Afrique du Sud est potentiellement aussi explosive et dangereuse que toute les autres questions qui, aujourd'hui, menacent la paix du monde.

79. A ceux qui souhaiteraient nous sermonner pieusement en disant que nous violons la Charte en venant au Conseil de sécurité les mains souillées, alors que nous décrivons en toute franchise une situation non seulement inquiétante mais tout à fait dangereuse, je répondrais qu'aucun Etat africain ne désire violer la Charte. En examinant loyalement le déroulement de notre histoire, on pourrait constater, je le dis sans vanité, que nous sommes aussi loyaux envers la Charte, sinon plus loyaux, que ceux qui voudraient nous donner des leçons. Néanmoins, il serait intéressant que l'on inspecte leurs mains, en même temps que les nôtres, pour voir lesquelles sont les plus nettes.

80. Comme tout péril appelle des secours, nous vous implorons de prendre les mesures nécessaires pour soulager les souffrances, faire régner la justice et préserver la paix. La résolution 1761 (XVII) de l'Assemblée générale vous offre une bonne base de départ. Le monde entier compte sur vous.

*La séance est levée à 16 h 50.*